

Tirs mortels en 2017 à Guénange : l'accusé évoque une simple embrouille

Retournement de situation au premier jour du procès d'Axel Grunhertz, auteur des tirs mortels, en octobre 2017, à Guénange, qui ont coûté la vie à Frédéric Kycia. Devant la cour d'assises, l'accusé reconnaît que le règlement de comptes sur fond de stupéfiants n'était qu'une stratégie de défense. Il évoque une simple embrouille.

Par **Clara HESSE** - Hier à 20:59 | mis à jour à 21:29 - Temps de lecture : 2 min

| Vu 626 fois



Frédéric Kycia (à droite) était âgé de 29 ans quand il a été tué. Pierre HECKLER

Le 4 octobre 2017, il est 13h40 quand une Peugeot 206 grise traverse la rue Jeanne-d'Arc à Guénange en direction du quartier République. Sur le trottoir, trois individus la regardent passer. À 13h57, le même véhicule effectue un deuxième passage. Deux silhouettes s'avancent sur la chaussée. Un bras se tend. Des coups de feu retentissent. La 206 repart avant de venir s'échouer à quelques mètres de là, sur le rond-point des cinq branches. La voiture ne présente aucun impact de balle. Les témoins croient d'abord à un malaise quand ils alertent les secours à 14h16. À l'intérieur, Frédéric Kycia, 29 ans, décédera quelques heures plus tard.

Deux jours après les faits, l'auteur des coups de feu, Axel Grunhertz, de 22 ans à l'époque, s'était rendu aux autorités. Son procès s'est ouvert ce jeudi devant la cour d'assises de la Moselle.

PUBLICITÉ

En guerre avec beaucoup de gens

Si pendant les trois années d'instruction, Axel Grunhertz a maintenu que les coups de feu mortels étaient une réponse « en mode panique » à la pression exercée par Kycia, sur lui, en raison d'une « dette de stupéfiants » datant de 2015, l'accusé reconnaît aujourd'hui avoir menti. Il évoque juste une « embrouille » entre eux. « Je ne suis pas là pour me faire passer pour une victime. Plus les années passent, plus je mûris, plus je comprends. À l'époque, j'étais en guerre avec beaucoup de gens », explique-t-il. Le président de la cour d'assises, Nicolas Faltot, essaye à plusieurs reprises d'en savoir plus sur l'origine de « l'embrouille ». L'intéressé fait état d'une altercation qui aurait eu lieu dans un PMU à Uckange quelques semaines avant les tirs. Seulement personne ne peut l'attester. Ni les clients du bar-tabac ni le directeur d'enquête, qui affirme n'avoir jamais pu démontrer l'existence d'un litige entre les deux hommes. Quant à la mère de l'accusé, elle n'a jamais constaté la moindre trace de violence sur son fils. Si la famille de la victime, reconnaît que Frédéric Kycia avait gardé de mauvaises fréquentations à Guénange, elle n'a jamais entendu parler d'Axel Grunhertz ou de Said, comme il se fait parfois aussi appeler.

Ce vendredi, un des deux témoins oculaires présents au moment du crime sera entendu. Peut-être pourra-t-il apporter les pièces manquantes à ce puzzle. Notamment sur la question de la préméditation ou non, l'arme étant cachée dans un bosquet, prête à être utilisée.